

Synthèse de la situation épidémiologique des infections invasives à méningocoques (IIM) en Seine-Maritime et dans la Somme en 2009

Institut de veille sanitaire, Cellule interrégionale d'épidémiologie de Haute-Normandie, Cellule interrégionale d'épidémiologie Nord-Pas-de-Calais-Picardie, en collaboration avec le Centre national de référence des méningocoques (CNR, Institut Pasteur) et les Directions départementales des affaires sanitaires et sociales (Ddass) de Seine-Maritime et de la Somme.

Une hyperendémie d'IIM liées à la souche B:14:P1.7,16 fait l'objet d'une surveillance renforcée depuis 2003 en Seine-Maritime. Sur Dieppe et ses environs, l'incidence des cas dus à cette souche, calculée sur 12 mois, a dépassé les 12 cas/100 000 habitants en 2006.

La zone des six cantons de la zone de Dieppe bénéficie d'une campagne de vaccination par le vaccin MenBvac® contre la souche B:14:P1.7,16 depuis juin 2006. Dans cette zone, le taux d'incidence glissante sur 12 mois des IIM B:14:P1.7,16 a progressivement baissé entre avril 2008 et novembre 2009. Au 31/12/2009, il était de 1,1/100 000.

Fin 2008, un nouveau foyer d'hyperendémie des IIM liées à la souche B:14:P1.7,16 a été identifié à l'ouest d'Abbeville dans le département de la Somme. Dans cette zone, le taux d'incidence sur 12 mois des IIM B:14:P1.7,16 a atteint 10,4/100 000 fin juin 2009.

Une campagne de vaccination contre la souche B:14:P1.7,16 est instaurée depuis février 2009 dans trois nouveaux cantons de Seine-Maritime et les quatre cantons de la Somme à l'ouest d'Abbeville concernés par cette augmentation de cas. Dans la zone ouest d'Abbeville, le taux d'incidence des IIM B:14:P1.7,16 au 31/12/2009 était de 4,2/100 000.

En 2009, 29 cas d'IIM sont survenus en Seine-Maritime. La létalité était de 14 %. Un seul cas d'IIM est survenu, en décembre, dans la zone de Dieppe et était lié à la souche B:14:P1.7,16. Cinq autres cas liés à cette souche sont survenus en dehors de la zone de Dieppe.

En 2009, 13 cas d'IIM ont été déclarés dans la Somme. La létalité était de 31 %. Parmi les cas, 4 cas étaient liés à la souche B:14:P1.7,16 (2 à l'ouest d'Abbeville et 2 cas en dehors de cette zone).

CONTEXTE

Pour un rappel détaillé du contexte, voir les points épidémiologiques précédents sur le site Internet de l'InVS (<http://www.invs.sante.fr/surveillance/iim/default.htm>).

MÉTHODE

L'analyse suivante porte sur les cas d'IIM déclarés aux Ddass de Seine-Maritime et de la Somme en 2009, complétée par les résultats de caractérisation des souches transmis par le CNR des méningocoques.

La définition d'un cas d'IIM est celle répondant aux critères de déclaration obligatoire de la circulaire de la Direction générale de la santé relative à la prophylaxie des IIM¹ (cf. annexe jointe).

Les cas d'IIM liés de manière certaine ou possible à la souche B:14:P1.7,16 sont définis comme suit :

- **cas confirmés** : cas d'IIM de sérotype B, de sérotype 14 et de sous-type P1.7,16, ou cas d'IIM B diagnostiqué par PCR, de sérotype indéterminé mais de sous-type P1.7,16 déterminé par séquençage du gène *porA* (VR1:7 VR2:16) ;
- **cas possibles** : cas d'IIM B de sérotype ou sous-type inconnu ne permettant pas d'exclure la souche B:14:P1.7,16, ou cas d'IIM de sérotype inconnu ;
- **autres cas** : cas d'IIM B de sérotype et sous-type permettant d'exclure la souche B:14:P1.7,16, et cas d'IIM d'autres sérogroupes.

Le référentiel utilisé pour le calcul des taux d'incidence est le recensement de population française Insee de 2006 (1999 pour les versions du bulletin antérieures à août 2009 et pour la Somme).

¹Direction générale de la santé (DGS/SD5C/2006/458 http://www.invs.sante.fr/surveillance/iim/circulaire_231006).

I Situation épidémiologique des infections invasives à méningocoques en Seine-Maritime et dans la Somme

1.1 Seine-Maritime

En 2009, 29 cas d'IIM ont été notifiés à la Ddass de Seine-Maritime (tableau 1). Le taux d'incidence départemental global est de 2,3/100 000 habitants. Le taux national corrigé pour la sous-notification était de 1,1/100 000 pour cette période.

Tableau 1 - Nombre d'IIM déclarées à la Ddass de Seine Maritime depuis 2003

GRUPE	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
B	21	18	34	28	28	34	17	180
C	3	3	4	11	5	13	10	49
Autres sérogroupes	0	0	1	4	2	1	2	10
Séro groupe inconnu	8	6	4	2	1	1	0	22
Total IIM	32	28	42	45	36	49	29	261
Décès (létalité)	8 (25 %)	4 (14 %)	5 (12 %)	5 (11 %)	5 (14 %)	5 (10 %)	4 (14%)	36 (14 %)

Un séro groupe a été identifié pour chacun des 29 cas d'IIM : 59 % étaient dus au séro groupe B (17 cas), 34 % au séro groupe C (10 cas) et 7 % au séro groupe W135 (2 cas). La létalité était de 14 % (4/29).

Les enfants de moins de 5 ans sont les plus touchés par la maladie, avec un taux d'incidence plus élevé dans cette tranche d'âge (tableau 2). Deux des 4 décès survenus en Seine-Maritime en 2009 ont concerné des enfants de moins de 5 ans.

Tableau 2 - Répartition par classes d'âge des cas d'IIM et des décès en 2009

Groupe d'âge	Nombre de cas	Incidence	Nombre de décès
Total	29	2,3	4
Moins de 1 an	4	25,7	0
1 à 4 ans	6	9,7	2
5 à 9 ans	2	2,6	0
10 à 14 ans	1	1,3	0
15 à 19 ans	5	5,7	0
20 à 24 ans	5	5,8	1
25 ans et plus	6	0,7	1

Le nombre de cas liés à la souche B:14:P1.7,16 en 2009 a été le plus bas observé en Seine-Maritime depuis 2003 (6 cas, tableau 3). La proportion des cas confirmés B:14:P1.7,16 parmi les IIM B (6/17=35 %) a également diminué en 2009.

Tableau 3 - Répartition des IIM B en fonction des résultats de typage au CNR, Seine-Maritime

CAS	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
Cas confirmés B :14 :P1.7,16*	14	10	14	12	9	16	6	81
Cas possibles B :14 :P1.7,16*	10	8	16	10	12	8	1	65
Total	24	18	30	22	21	24	7	146

Le taux d'incidence glissante sur 12 mois des cas confirmés et possibles d'IIM B:14:P1.7,16 en Seine-Maritime en dehors de la zone de Dieppe est en diminution depuis avril 2008 (figure 1).

Zone de Dieppe :

En 2009, un cas d'IIM B:14:P1.7,16 a été recensé dans la zone des six cantons de Dieppe. Ce cas est survenu en décembre chez une enfant de 5 ans non vaccinée par le MenBvac®. Le taux d'incidence glissante sur 12 mois des cas confirmés et possibles sur la zone de Dieppe était nul entre les mois d'août et novembre 2009 (figure 2). Il est de 1,1 cas pour 100 000 habitants au 31 décembre 2009.

Figure 1 - Evolution des taux d'incidence glissante sur 12 mois des cas confirmés et possibles d'IIM B:14:P1-7,16 en Seine-Maritime hors zone de Dieppe

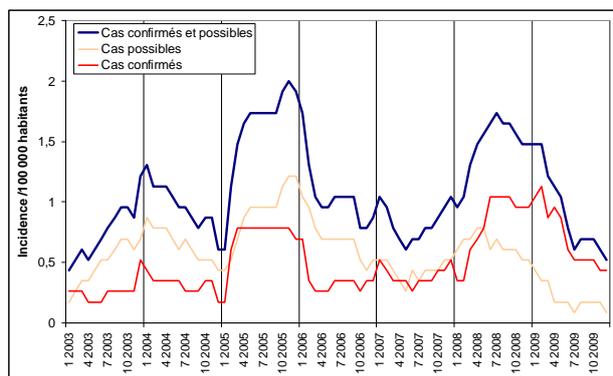
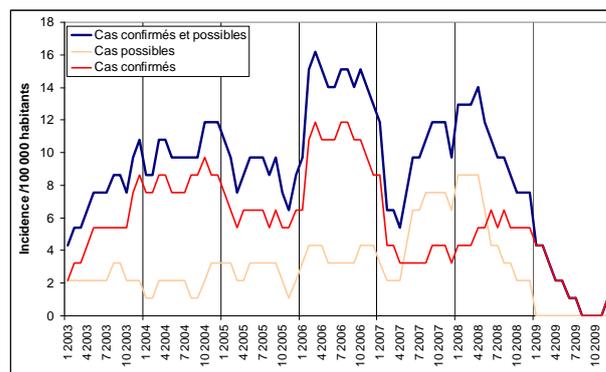


Figure 2 - Evolution des taux d'incidence glissante sur 12 mois des cas confirmés et possibles d'IIM B:14:P1-7,16 dans les 6 cantons de la zone de Dieppe



1.2 Somme

En 2009, 13 cas d'IIM ont été notifiés à la Ddass de la Somme (tableau 1bis). Le taux d'incidence départemental global était de 2,3/100 000 habitants. Le taux national corrigé pour la sous-notification était de 1,1/100 000 pour cette période.

Tableau 1bis - Nombre d'IIM déclarées à la Ddass de la Somme depuis 2003

GRUPE	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
B	6	4	4	4	6	11	12	47
C	5	1	2	2	0	5	0	15
Autres sérogroupes	1	0	0	0	0	2	1	4
Séro groupe inconnu	5	0	1	0	0	0	0	6
Total IIM	17	5	7	6	6	18	13	72
Décès (létaleté)	3 (18 %)	1 (20 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	1 (6 %)	4 (31 %)	9 (12,5 %)

Un séro groupe a été identifié pour chacun des 13 cas d'IIM : 92 % étaient dus au séro groupe B (12 cas) et 8 % au séro groupe W135 (1 cas). La létalité était de 31 % (4/13) : tous les cas décédés étaient âgés de plus de 18 ans et deux de ces cas étaient liés à la souche B:14:P1.7,16.

L'incidence la plus élevée était retrouvée chez les enfants âgés de moins de 5 ans et particulièrement chez les moins de 1 an (tableau 2bis).

Tableau 2bis - Répartition par classes d'âge des cas d'IIM et des décès en 2009

Groupe d'âge	Nombre de cas	Incidence	Nombre de décès
Total	13	2,3	4
Moins de 1 an	3	34,4	0
1 à 4 ans	1	3,8	0
5 à 9 ans	0	0	0
10 à 14 ans	0	0	0
15 à 19 ans	2	5,1	2
20 à 24 ans	4	10,1	1
25 ans et plus	3	0,8	1

Le nombre de cas liés de façon certaine à la souche B:14:P1.7,16 en 2009 dans la Somme était de 4, en diminution par rapport à 2008 (tableau 3bis). La proportion de cas confirmés B:14:P1.7,16 parmi les IIM B (4/12=33 %) a également diminué en 2009 par rapport à 2008.

Tableau 3 bis - Répartition des IIM B en fonction des résultats de typage au CNR, Somme

CAS	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
Cas certains B :14 :P1.7,16*	2	0	3	1	2	7	4	19
Cas possibles B :14 :P1.7,16*	8	3	1	1	1	0	2	16
Total	10	3	4	2	3	7	6	35

Le taux d'incidence glissante sur 52 semaines des cas confirmés et possibles d'IIM B:14:P1.7,16 dans la Somme en dehors de la zone de vaccination est relativement stable depuis juin 2009 mais globalement en augmentation depuis janvier 2008 (figure 1bis).

Zone de vaccination (ouest d'Abbeville) :

En 2009, 2 cas d'IIMB de sous-type P1.7,16 ont été recensés dans la zone ciblée par la vaccination. Le taux d'incidence glissante sur 12 mois des cas confirmés et possibles sur cette zone a été divisé par 2 depuis septembre 2009 (figure 2bis). Il est de 6,3 cas pour 100 000 habitants au 31 décembre 2009.

Figure 1 bis - Evolution des taux d'incidence glissante sur 12 mois des cas confirmés et possibles d'IIM B:14:P1-7,16 dans la Somme hors zone de vaccination

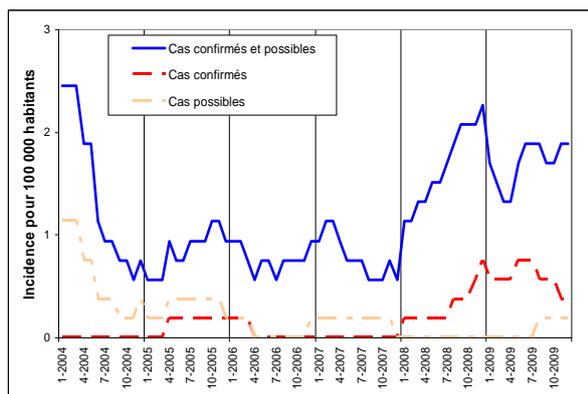


Figure 2 bis - Evolution des taux d'incidence glissante sur 12 mois des cas confirmés et possibles d'IIM B:14:P1-7,16 dans la zone de vaccination à l'ouest d'Abbeville

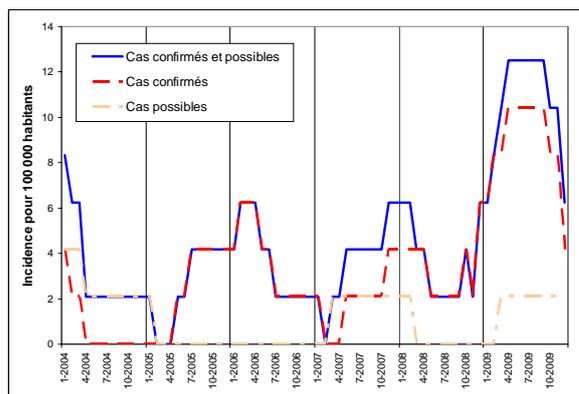
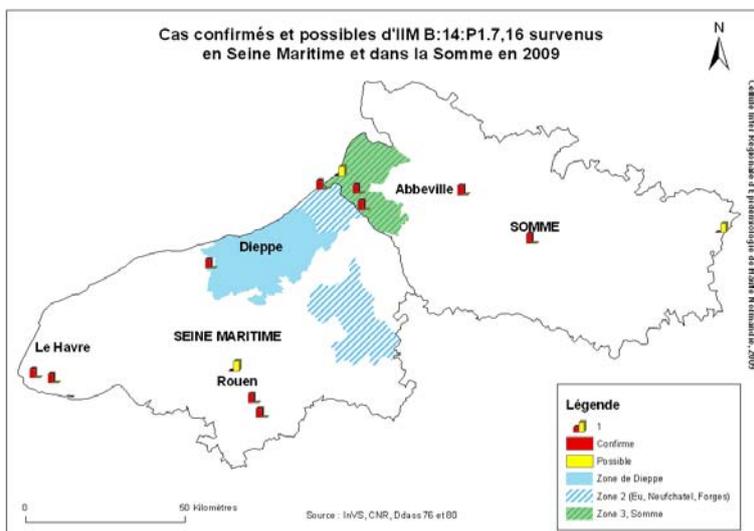


Figure 9 - Cas confirmés et possibles d'IIM B:14:P1.7,16 survenus en Seine-Maritime et dans la Somme en 2009



2

Synthèse

2.1 Situation épidémiologique

- A la semaine 2009-52, après classement des départements par taux d'incidence décroissants : la Seine-Maritime était au 3^e rang pour les IIM tous sérogroupes et au 8^e rang pour les IIM B ; la Somme était au 5^e rang pour les IIM tous sérogroupes et au 3^e rang pour les IIM B.

L'analyse des données portant sur les cas liés à la souche B:14:P1.7,16 en Seine-Maritime montre une nette amélioration de la situation épidémiologique sur la zone des cantons de Dieppe.

- En Seine-Maritime, le taux d'incidence des IIM B:14:P1.7,16 calculé en 2009 (0,5/100 000) était à des niveaux inférieurs à ceux calculés pour les années antérieures depuis 2003.
- La zone des six cantons de la zone de Dieppe, ciblés par la vaccination MenBvac® depuis 2006, a vu la baisse de son incidence observée depuis l'été 2008 se poursuivre en 2009. Le taux d'incidence sur 12 mois est même devenu nul en août 2009. Un cas est cependant survenu en 2009 sur cette zone en décembre (7 cas en 2008).
- Il n'y a pas eu d'augmentation de l'incidence dans le reste du département ni d'émergence d'un autre foyer d'hyperendémie.

Dans la Somme, le taux d'incidence des IIM B:14:P1.7,16 en 2009 était de 0,7/100 000 habitants, en diminution depuis août 2009.

- Dans la zone des quatre cantons à l'ouest d'Abbeville, actuellement ciblés par la campagne de vaccination par le vaccin MenBvac®, l'augmentation des cas confirmés B:14:P1.7,16 observée entre l'automne 2008 et le printemps 2009 témoignait de l'émergence d'un nouveau foyer hyperendémique de la souche B:14:P1.7,16 dans ce secteur.
- Le taux d'incidence des cas confirmés d'IIM B:14:P1.7,16 en 2009 était de 4,2/100 000 habitants sur cette zone. Ce taux était nettement supérieur au taux observé dans le reste du département (0,4/100 000 habitants). Aucun nouveau cas d'IIM lié à la souche B:14:P1.7,16 n'est néanmoins survenu dans cette zone depuis avril 2009.
- Le taux d'incidence glissant sur 12 mois est stable depuis mai 2009 dans le reste du département.
- Le nombre de décès observé en 2009 a conduit à renforcer la vigilance, notamment des professionnels de santé, par rapport aux IIM dans le département.

2.2 Point d'actualité sur la campagne de vaccination contre la souche B:14:P1.7,16

Une actualisation de la couverture vaccinale sera disponible dans le prochain point épidémiologique (données arrêtées au 31 janvier 2010).

2.3 Conclusions

Une amélioration de la situation épidémiologique des IIM liées à la souche B:14:P1.7,16 a été observée dans les six cantons de la zone de Dieppe, se traduisant par une baisse progressive du taux d'incidence glissante des IIM depuis avril 2008 (il est devenu nul entre août et novembre 2009). Ces éléments sont en faveur d'un impact épidémiologique de la campagne de vaccination par le MenBvac®.

La survenue en 2009 de cas liés à la souche B:14:P1.7,16 en Seine-Maritime et dans la Somme en dehors des zones ciblées par la campagne MenBvac® mais également dans les zones vaccinées soulignent la nécessité de maintenir un suivi attentif des IIM dans ces deux départements y compris dans les zones ciblées par MenBvac®.